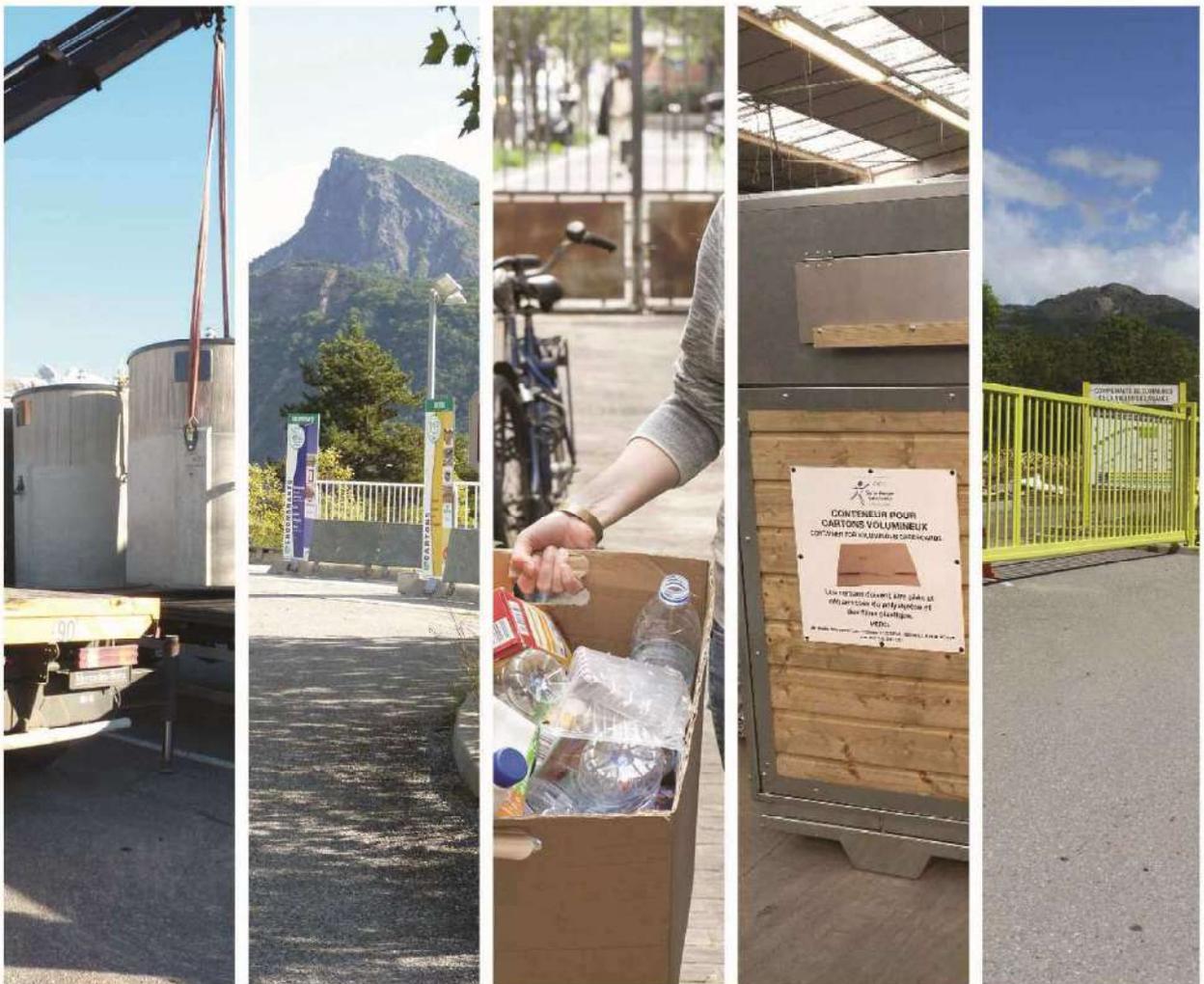


2017



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON | LA BÂTIE-NEUVE | LA BÂTIE-VIEILLE | BRÉZIERS | ESPINASSES | MONTGARDIN
PIÉGUT | RAMBAUD | REMOLLON | LA ROCHETTE | ROCHEBRUNE | ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS | THÉUS | VALSERRES | VENTEROL



Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve
www.valleedelavance.com

Table des matières

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi.....	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service.....	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service.....	6
CHAPITRE 2> La prévention des déchets.....	7
2.1/ Indice de réduction des déchets.....	7
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire).....	8
CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation.....	8
3.1/ Pré-collecte.....	8
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	9
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	10
3.4/ Fréquence des collectes par matériau.....	10
3.5/ Focus sur les déchèteries.....	11
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture.....	11
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries.....	11
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	11
CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances.....	12
4.1/ Déchets collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	12
4.2/ Déchets collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre).....	13
4.3/ Déchets collectés en déchèteries.....	14
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2017.....	14
4.3.2 Tonnages collectés et évolution.....	16
4.4/ Les performances de collecte.....	22
4.4.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	22
4.4.2/ Sur la collecte sélective.....	23
4.4.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries.....	23
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets.....	24
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	24
5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	25

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017)	25
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	26
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri et performance par rapport aux objectifs nationaux et régionaux.....	27
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	28
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	28
7.1/ Description des moyens d'information et de communication	28
7.2/ Suivi des réclamations.....	28

PARTIE 2 LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	31
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets.....	31
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	32
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement	33
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service	33
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (non présenté sur 2017).....	33
9.3/ Le financement du service public.....	34
CHAPITRE 10> Structure du coût	36
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus	36
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes)	36
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement.....	37
CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets.....	37
11.1/ Coût des différents flux, couverture des charges par les produits	37
11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique	38
CHAPITRE 12> Evolution des coûts.....	38
ANNEXES.....	39

PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

CHAPITRE 1 > Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1^{ère} année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7425 habitants (population municipale) pour une superficie de 243 km², soit une densité de 30.86 hab/km².



La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2487 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (728 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 3 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères (ou Déchets Ménagers Assimilés) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement. L'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages- Papiers-Verre) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement, les matériaux concernés sont orientés vers le centre de tri du Beynon à Ventavon.
- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont :



Les déchets ménagers (Ordures Ménagères produites par les particuliers) et Assimilés (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire



Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons



* Les apports de gravats pour les particuliers et les professionnels du territoire sont limités en volume à 3 m³ par semaine.

Les matériaux récupérés en déchèteries

Sans limitation de volume ou de nombre de dépôts hormis sur les gravats où un plafond à 3 m³/semaine a été introduit cette année

CHAPITRE 2 > La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Tonnage 2010	Tonnage 2010	Tonnage 2017	Indice de réduction des déchets 2017
CCPSP	630		
CCVA hors Charges	1279		
Total CCSPVA	1909	1710	89.57

(2010 CCVA 9 communes 6870 habitants/ 2475 habitants sur Charges/ 2000t d'OM collectées)

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire)

L'année 2017 étant la 1^{ère} année de fonctionnement de la CCSPVA, la priorité a été donnée à la mise en cohérence des contrats, à l'harmonisation des modes de fonctionnement et à la ré-organisation des services.

Le site internet de la CCSPVA a été créé, permettant aux usagers de retrouver toutes les informations utiles relatives aux différentes collectes, au tri sélectif, aux déchèteries...

Une sensibilisation des scolaires a été mise en œuvre par l'organisation de visites du centre de tri du Beynon : les classes de CM1-CM2 des écoles de Rochebrune, Espinasses et La Bâtie-Neuve en ont bénéficié.



CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Bacs roulants 660 l	500 environ
	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	39
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	50
	Colonnes aériennes 4 m ³	113
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

Population municipale CCSPVA (insee 2015)	Avançon	La Bâtie Neuve	La Bâtie-Vieille	Bréziers	Espinasses	Montgardin	Piégut	Rimbaud	Total CCSPVA
	402	2487	346	210	728	462	169	374	
	Remollon	Rochebrune	La Rochette	Rousset	St Etienne	Théus	Valserrès	Venterol	7425 habitants
	434	170	472	171	294	202	253	251	

Flux	Population desservie
Ordures ménagères	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7425 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7425 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Charges (2810 habitants)
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (149 habitants)

NB : En 2017, année de transition, la CCSPVA a assuré la gestion (collecte et traitement) des ordures ménagères et du tri sélectif de la commune de Charges, par signature d'une convention avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
Nombre et type de contenants disponibles	OM		Emballages	Papiers	Verre
	500 bacs roulants 600l	39 SE 5 m ³	SE : 23 Aériens : 39	SE : 13 Aériens : 39	SE : 14 Aériens : 35
Tonnage collecté en 2017	1710 t		92.16 t	184.95 t	226.51 t

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
ORDURES MENAGERES	
Une fois par semaine toute l'année	Avançon/Bréziers/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valsерres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux fois par semaine en période estivale	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valsерres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

AVANÇON Val d'Avance PLAINE D'AVANÇON 05230 AVANÇON ☎ 04 13 19 10 52		THÉUS PAYS DE SERRE-PONÇON PLAINE DE THÉUS 05190 THÉUS ☎ 06 77 90 98 62	
		HIVER	ÉTÉ
		Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
LUNDI	14H - 17H	14H - 18H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	9H - 12H 14H - 18H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	9H - 12H 14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	9H - 12H 14H - 18H
VENDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	9H - 12H 14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H	9H - 12H 13H30 - 18H

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Cette première année de fusion a été l'occasion de remettre à plat l'ensemble du fonctionnement du service déchets sur les différents flux concernés (OM/ Tri sélectif/ déchèteries)

Les contrats de collecte et de traitement sur l'ensemble des flux ont été relancés afin d'aboutir à une harmonisation des tarifs sur le territoire de la CCSPVA.

Ceci a permis de mettre en évidence la nécessité de rationaliser les coûts de collecte élevés en modifiant profondément le schéma de collecte : c'est ainsi qu'en 2018, tous les bacs roulants destinés à la collecte des OM seront supprimés et remplacés par des colonnes semi-enterrées ou aériennes.

Les objectifs sont multiples :

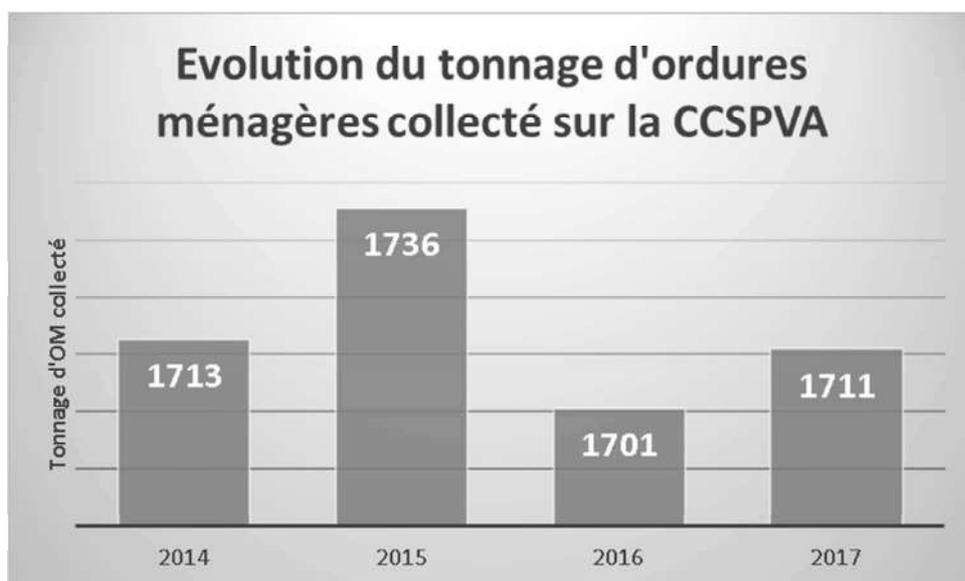
- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif est également environnemental : ce changement favorisera le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

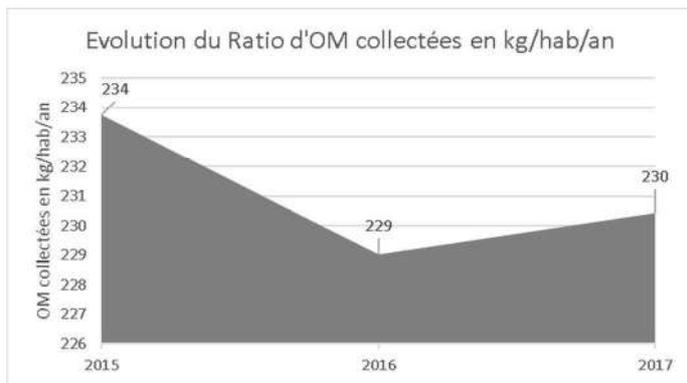
CHAPITRE 4 > La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

4.1/ Déchets collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1711 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2017 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 230 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale insee 2015 soit 7425 hab)

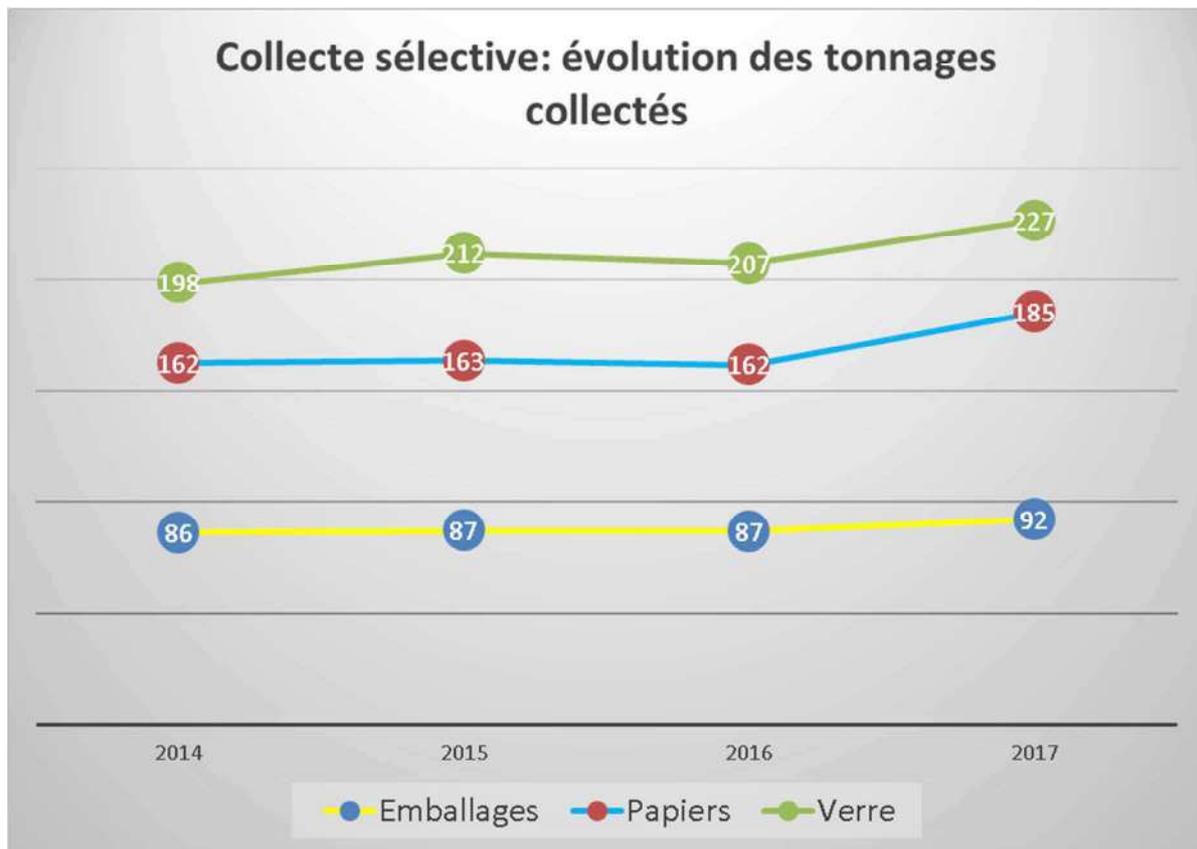


** Les tonnages 2014-2015-2016 ont été calculés en retranchant la part d'OM collectée sur la commune de Chorges (47% du tonnage total de la CCSPVA)*

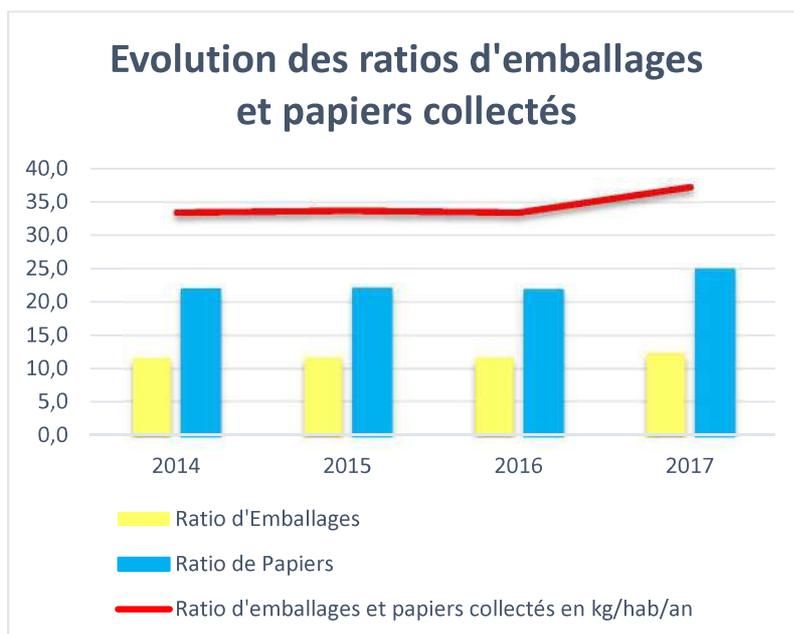


Le nombre de kilos collectés par habitant est quasiment stable par rapport à 2016, et en diminution par rapport à 2015 (- 4kg/hab/an), ce qui représente 25 t de moins sur l'ensemble du territoire.

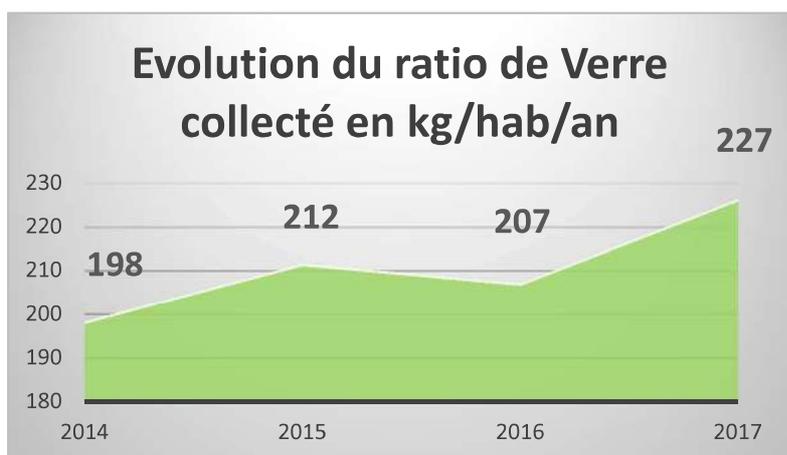
4.2/ Déchets collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)



Après trois années sans évolution, le tonnage d'emballages collecté repart à la hausse : 92 tonnes collectées en 2017, soit un ratio de 12.4 kg/hab/an et une augmentation de 5.7 % (5 t de plus collectées par rapport à 2016).



Comme pour les Emballages, le tonnage de Papiers collecté connaît une progression (+ 23 t) en 2017 après une période de stagnation. Soit un ratio de 24.9 kg/hab et une augmentation significative de 14%.



227 t de verre ont été collectées sur le territoire de la CCSPVA en 2017, soit un ratio de 30.6 t/hab/an. Le tonnage est en progression par rapport à 2016 : + 20 t (soit +2.7 kg/hab/an)

4.3/ Déchets collectés en déchèteries

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2017

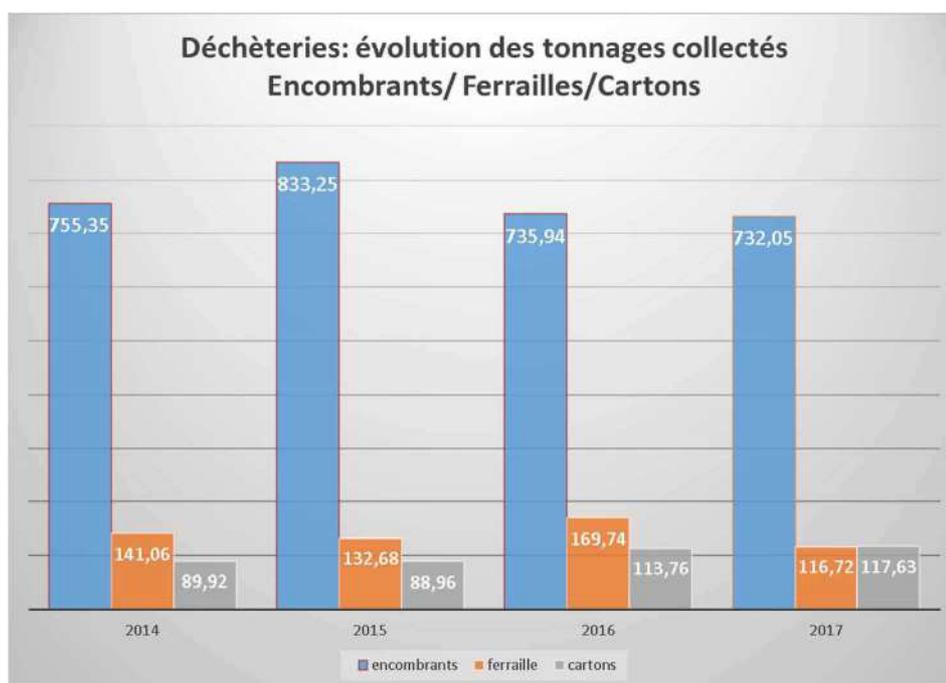
Type de matériau	Repreneurs	Coût Valorisation	Durée	Renouvellem ent prévu
PRESTATIONS PAYANTES				
ENCOMBRANTS	Alpes Assainissement	Un marché a été lancé en 2017 sur l'ensemble des matériaux récupérés en déchèteries afin d'harmoniser les prestataires et les coûts des différentes prestations. Les nouveaux contrats entreront en vigueur en 2018 et seront applicables sur les deux déchèteries		
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)			
Cartons	GROS ENVIRONNEMENT sur Avançon et ALPES ASSAINISSEMENT sur Théus			
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	TREDI SALAISE			
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)			
Poussée déchets verts	AMCV (Avançon)/GUIGUES (Théus)			
Broyage des déchets verts et du Bois	Véolia (Avançon) GROS Environnement (Théus)			
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	Véolia (Bois Avançon) Recytec (Déchets verts Avançon) Gros Environnement (Théus)			
Huile moteur	SEVIA			
DASRI (déchets médicaux)	La Collecte Médicale			
PRESTATIONS GRATUITES				
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	Alpes Environnement pour ECO DDS			
MOBILIER	Alpes Assainissement pour ECOMOB			
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Alpes Assainissement pour OCAD3E			
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur			

Ampoules Néons	Recylum			
Cartouches d'encre	COLLECTOR			
Piles	COREPILE			
Textiles	FILS D'ARIANE			
Huile Alimentaire	OLEOVIA			
Capsules de café usagées	Groupe Suez			

4.3.2 Tonnages collectés et évolution

LES FILIERES PAYANTES

Encombrants/Ferrailles/ Cartons



Le tonnage d'encombrants est stable par rapport à 2016 : 732 tonnes collectées en 2017.

Le tonnage de ferraille est, lui, en nette diminution par rapport à 2016 : 116 t collectées, en 2017 soit 53 t de moins par rapport à 2016. Pas d'explication particulière puisque la filière D3E qui a pu impacter les tonnages mis en benne ferraille (notamment l'électroménager), est en place depuis plusieurs années.

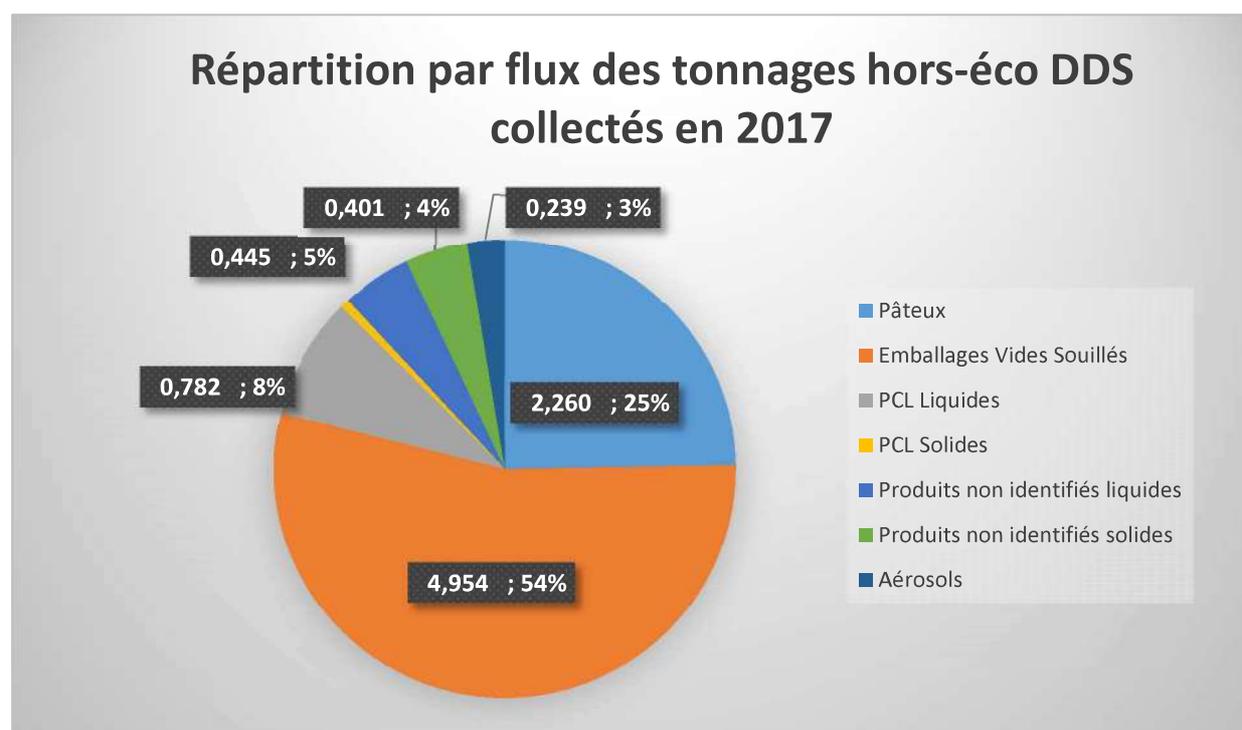
Le tonnage de cartons est en progression : + 3.8 t, certainement en rapport avec les 31 conteneurs de collecte mis en place sur 2017.



Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Il se répartissent en 7 flux.

9.14 t ont été collectées en 2017, dont près de 80 % répartis sur les flux « Emballages Vides Souillés » (4.9 t) et « Pâteux » (2.26 t).



Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus :

Tonnages 2017	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	856.2 t	118.65 t	274.92 t
Théus	225.7 t	22.94 t	110.24 t

Gravats

63 bennes ont été évacuées depuis la déchèterie d'Avançon vers la décharge du Lozerot.

Huiles moteur



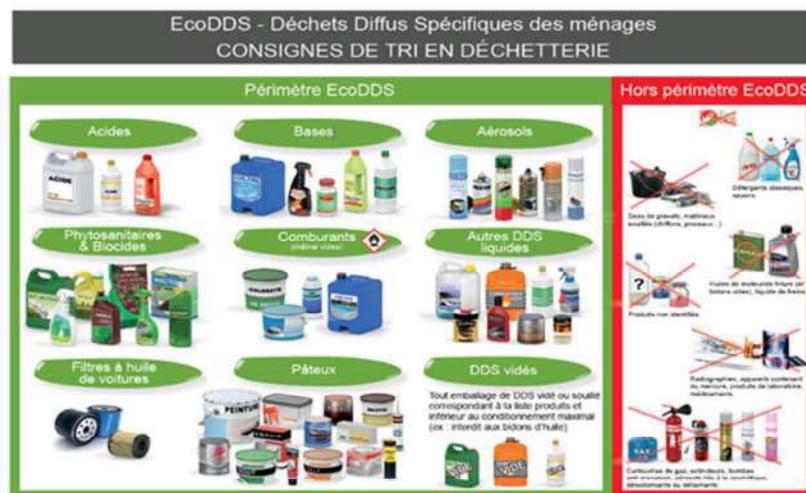
10 vidanges des colonnes huile ont eu lieu sur les deux déchèteries en 2017. La mise en place de cuves de plus grande capacité (2500 l) a permis d'espacer les demandes d'enlèvement et de rationaliser ainsi les coûts (facturation forfaitaire par déplacement)

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

ECO DDS

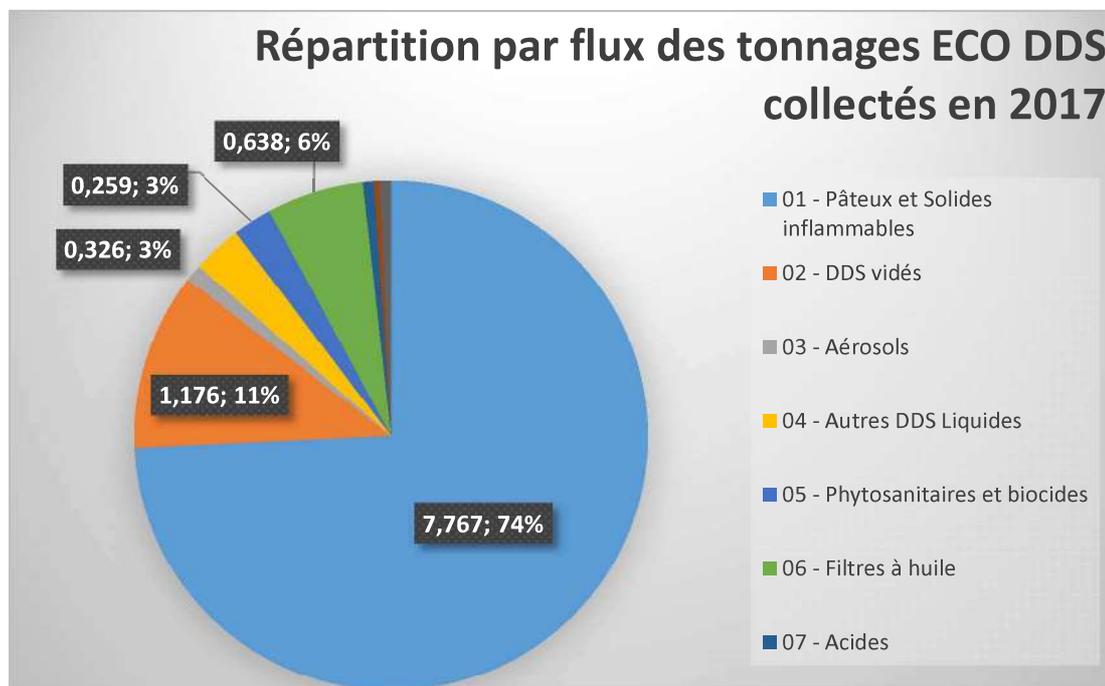
Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



10.46 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2017.

Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :



La majorité des dépôts de DDS (plus de 75 %) concernent des pâteux : peintures vernis, colles... et des bidons vides ayant contenus des déchets dangereux (DDS vidés)

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité

ECO MOBILIER



Éco-mobilier est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013¹.

Extrait rapport d'activité 2017 ECO MOBILIER

DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES SÉPARÉMENT		
	Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier	Tonnage moyen par benne
CC Serre Ponçon Val d'Avance		
Déchèterie intercommunale d'Avançon	147,65 t	1,80 t
Déchèterie des Graves	45,20 t	1,67 t
Sous-total CC Serre Ponçon Val d'Avance	192,85 t	1,77 t
Total	192,85 t	1,77 t

En 2017, plus de 192 t de mobilier ont été collectées dans les bennes ECO MOBILIER des deux déchèteries de la CCSPVA, ce qui représente 110 demandes d'enlèvement.

Le bilan matière au niveau régional est le suivant :



OCAD3E

OCAD3E est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.

Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

➤ VOTRE BILAN 2017

+ Votre contribution à la collecte en 2017

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 22/09/2008

	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	Nombre d'appareils 2017	Progression des flux 2016/2017
 GEM HF	-	-	-	38,9	767	-
 GEM F	-	-	-	23,4	472	-
 ECRANS	-	-	-	12,5	736	-
 PAM	-	-	-	20,7	8 774	-
Total	-	-	-	95,5	10 749	-



Vous avez collecté
en 2017

10 749
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

Extrait rapport 2017 Eco Systèmes

95.5 t de DEEE ont été collectées sur les deux déchèteries en 2017, soit une performance de 17.4 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (12 kg/hab/an), régionales (5.2 kg/hab/an) et nationales (6.6 kg/hab/an). Les gains environnementaux sont les suivants :



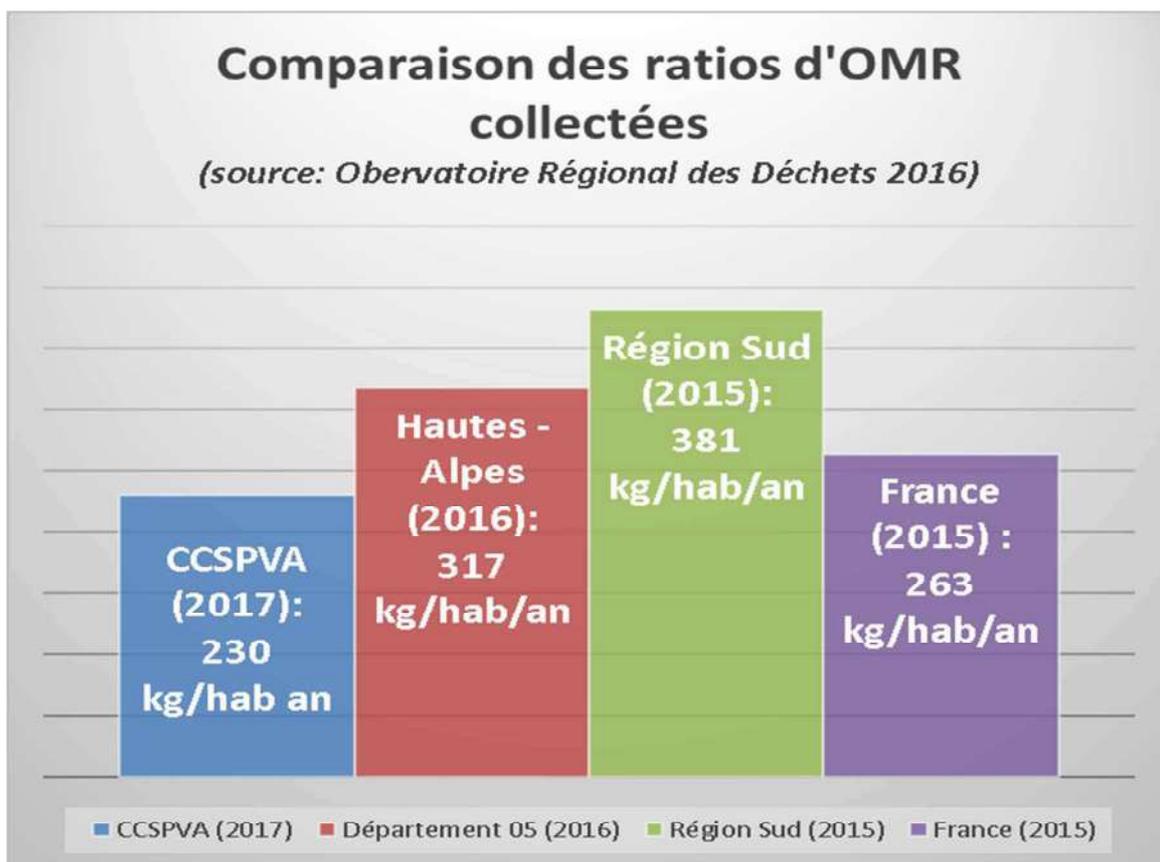
78 tonnes de matières recyclées
8 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
10 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



114 barils de pétrole évités
637 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **4 337 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

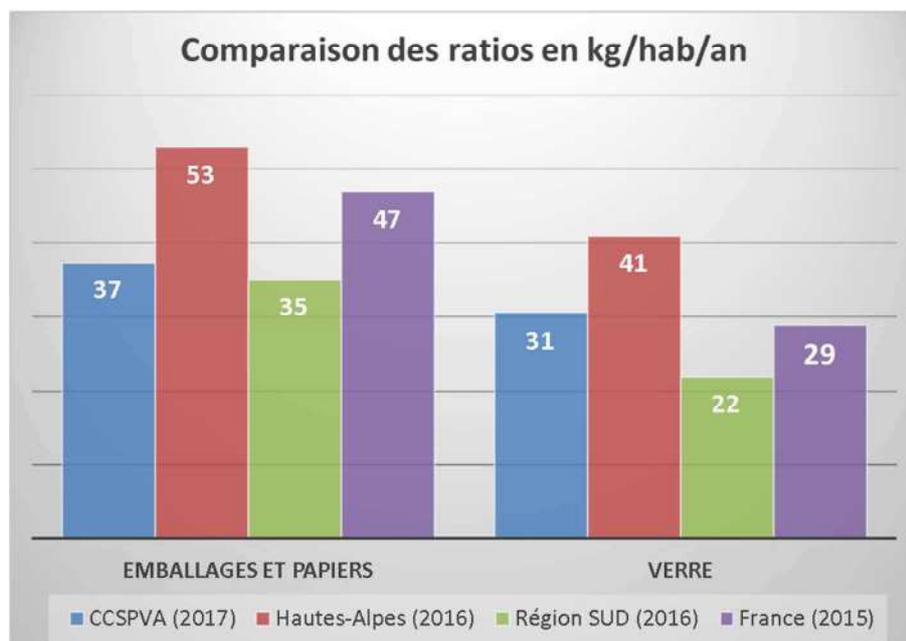
4.4/ Les performances de collecte

4.4.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)



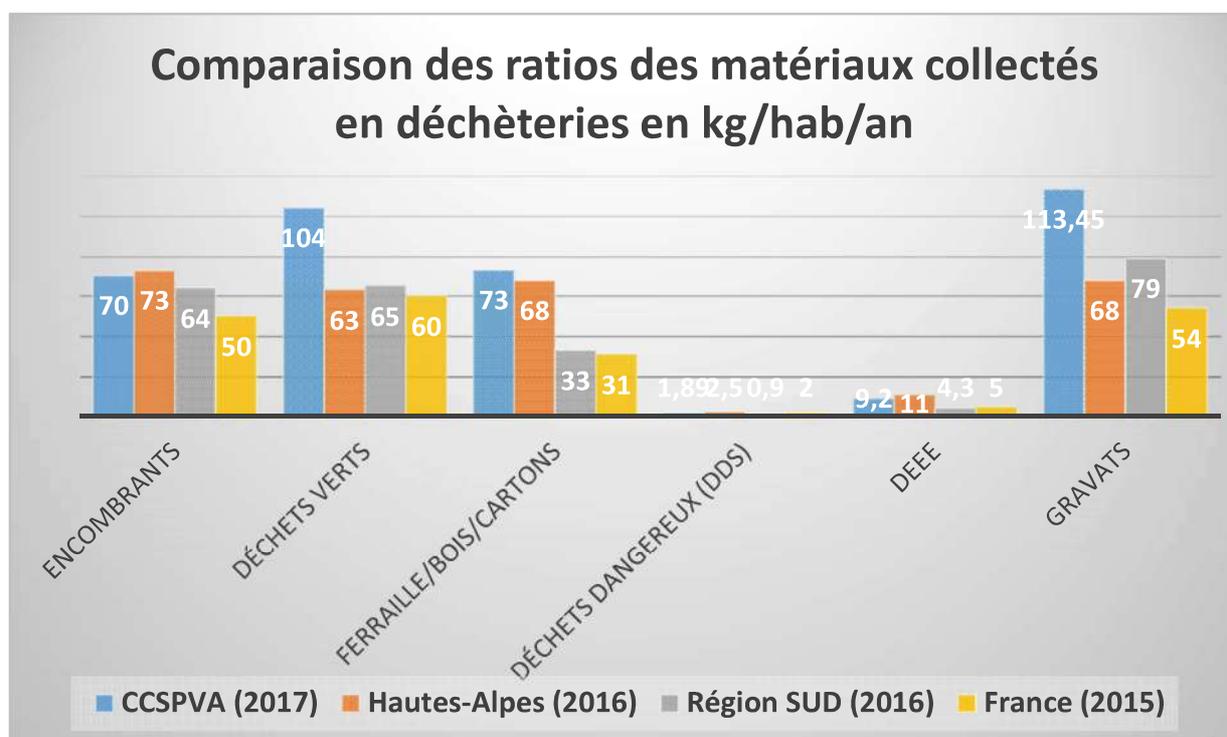
La performance de collecte des OMr de la CCSPVA est significativement inférieure aux ratios départementaux, régionaux et nationaux.

4.4.2/ Sur la collecte sélective



Si les ratios Emballages-Papiers (37 kg/hab/an) et Verre (31 kg/hab/an) de la CCSPVA s'avèrent supérieurs aux ratios régionaux (respectivement 35 kg/hab/an) et 22 kg/hab/an, ils sont nettement inférieurs aux ratios nationaux et départementaux, ce qui laisse entrevoir une marge de progression significative.

4.4.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries



A noter les ratios élevés de la CCSPVA sur les déchets verts et les gravats.

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

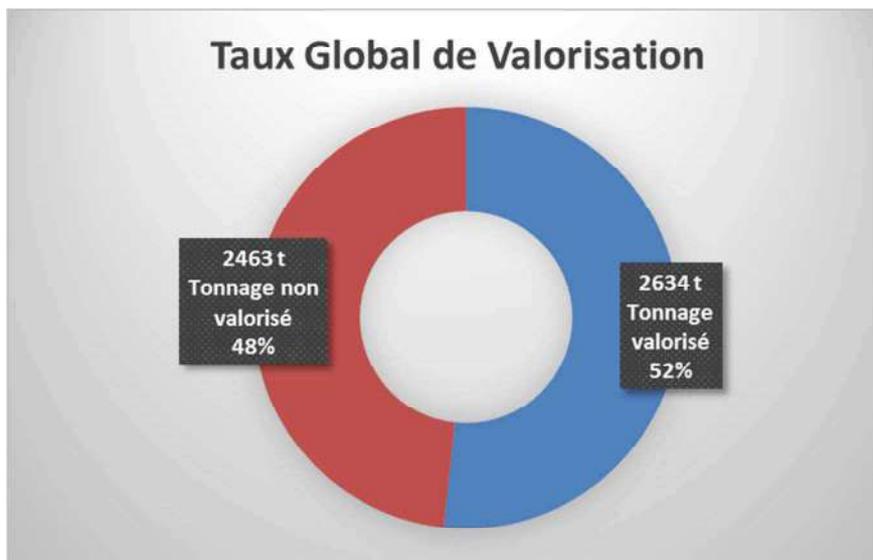
Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de tri du Beynon, Ventavon/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition vers le repreneur
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts (broyat)	Travaux et Environnement Les Mées (04)/ Valorisation énergétique, amendement agricole pour la partie fine
Bois non traité classe A (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04)/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04) Fabrication de panneaux de particules
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique

DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villerubanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	Usine OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	Usine NORD ESTER Dunkerque/ Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

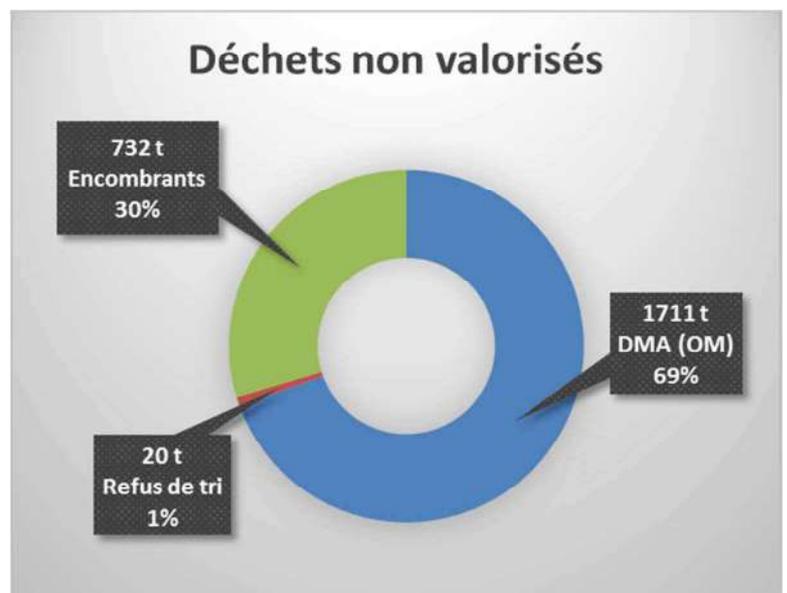
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (détail du calcul en annexe)



Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+ encombrants+ ferraille+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS

Parmi les déchets non valorisés, 69% concernent les ordures ménagères, et 30% les encombrants récupérés en déchèteries. N'ont pas été intégrés ici les gravats (1178 t) qui sont enfouis en décharge.



5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données complètes sur les tonnages disponibles antérieurement à l'année de fusion (2017)

5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri et performance par rapport aux objectifs nationaux et régionaux

20 t sur les 92 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente près de 22%. Il s'agit d'erreurs de tri commises par les habitants qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables. L'extension des consignes de tri prévue en 2018 devrait limiter ces refus de tri.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, à savoir, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources. Cet objectif est rappelé: « une COP d'avance » de décembre 2017.

Soit :

- **Réduction de 10 % de la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010.**
- **Développement du réemploi** et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (équipements électriques et électroniques, textiles et éléments d'ameublement notamment).
- **Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes** (extension des consignes de tri au plus tard en 2022, tri à la source et de la valorisation des biodéchets des ménages d'ici 2025, extension progressive de la tarification incitative - 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025 -, réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020...).
- **Valorisation de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020.**
- Limitation en 2020 et 2025 des capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (-30/-25 %, puis - 50 % par rapport à 2010).

La procédure d'élaboration du Plan a été lancée le 8 avril 2016. Il devrait être définitivement approuvé début 2019.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO₂), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

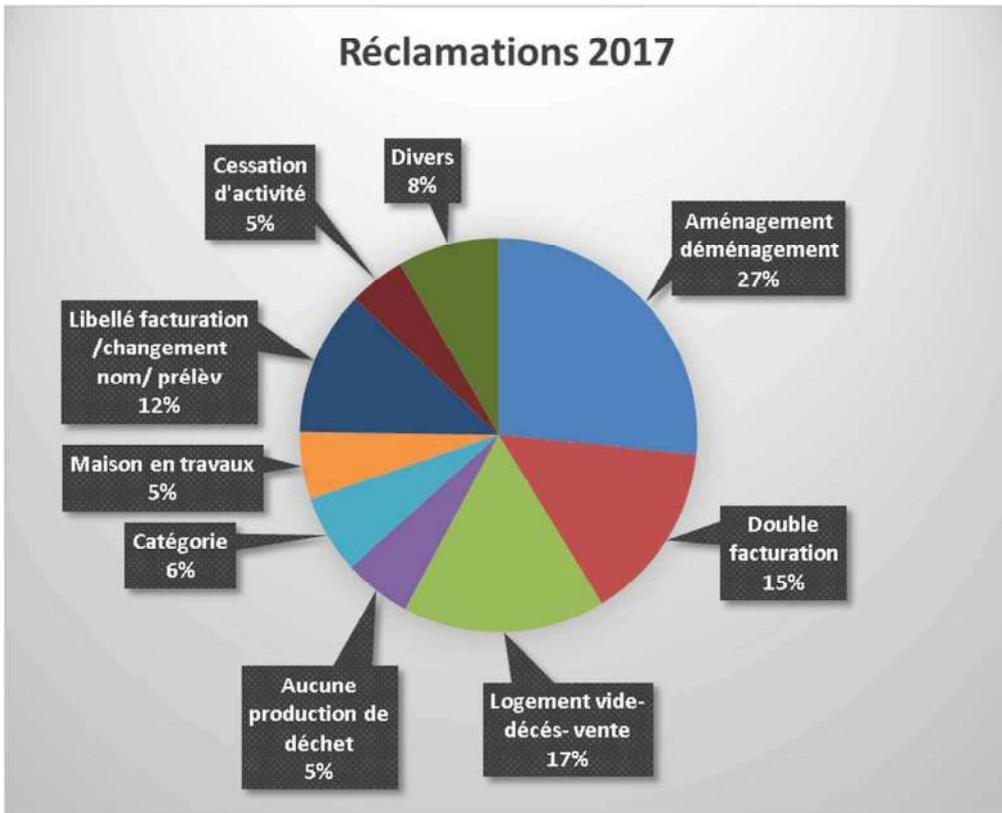
Présentation du rapport annuel 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en décembre 2018
Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : plaquette déchèterie 2018, journal intercommunal....

7.2/ Suivi des réclamations

109 réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2017.

Réclamations 2017



PARTIE 2

LES INDICATEURS

ECONOMIQUES ET

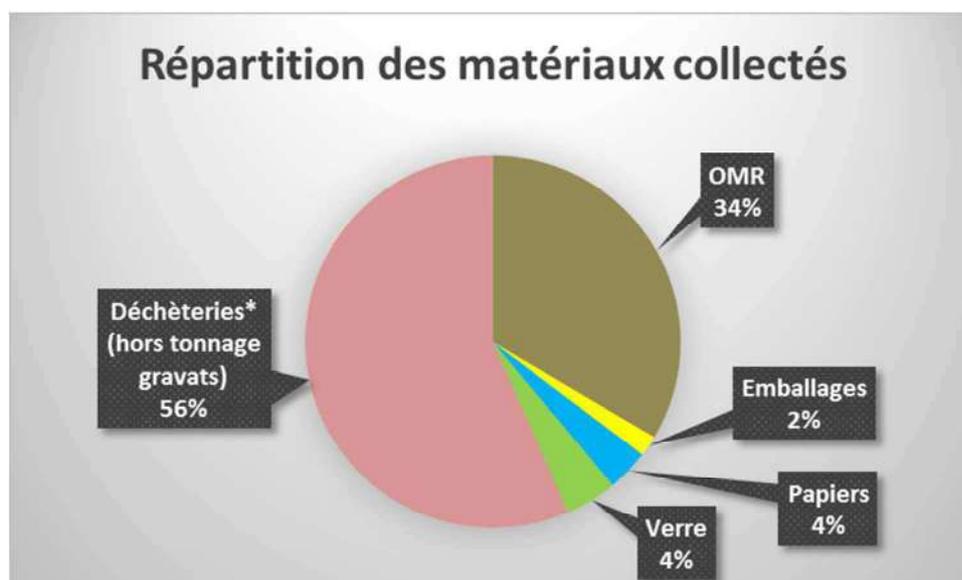
FINANCIERS

CHAPITRE 8 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2017	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 425	7 425	7 425	7 425	10 384	
Tonnage collecté	1 710	92	185	227	2 882	5 095
Ratio CCSPVA kg/hab/an	230	37		31	278	576
Ratios nationaux (2015)	263	47		29	149	488
Ecart/ratios nationaux	-14	-26		5	46	11
Evolution par rapport à n-1	1%	6%	14%	9%		

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS*



8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Durée	Echéance	Montant annuel des prestations TTC	Evolution n-1
Alpes Assainissement-Véolia	Collecte et traitement des OMR		31/12/2017	377 170 €	
Alpes Assainissement Véolia	Collecte et traitement collecte sélective		31/12/2017	104 346 €	
Alpes Assainissement-Véolia	Collecte et traitement encombrants		31/12/2017	104 850 €	
Alpes Assainissement et Gros Environnement	Broyage déchets verts et bois		31/12/2017	27 827 €	
Recytec et Gros Environnement	Traitement déchets verts		31/12/2017	11 489 €	
Alpes Assainissement et Gros Environnement	Traitement Bois		31/12/2017	15 911 €	
GROS Environnement	Collecte et traitement des cartons		31/12/2017	10 597 €	

Sur 2017, les contrats en cours sur les deux anciennes communautés de communes ont été transférés à la nouvelle communauté, avec des tarifs et prestataires différents selon les territoires.

De nouvelles consultations ont été lancées en 2017 afin d'harmoniser les prestataires et les prix à l'ensemble du territoire.

Ces nouveaux contrats entreront en vigueur pour la plupart au 1^{er} janvier 2018 et concernent la collecte et le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des matériaux récupérés en déchèteries.

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

Ce chapitre ne sera pas renseigné en totalité car des prestations ont été maintenues en 2017 par la CCSPVA sur une commune appartenant à une autre communauté de communes, ce qui affecte la réalité des chiffres et des volumes financiers du compte administratif 2017.

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Section d'exploitation CA 2017	
Dépenses	1 277 716 €
Recettes	1 312 304 €
Solde	+ 34 587 €
Section d'investissement CA 2017	
Dépenses	165 689 €
Recettes	162 710 €
Solde	- 2979 €

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (non présenté sur 2017)

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont les montants pour l'année 2017 sont les suivants :

CATEGORIES	TARIFS REOM 2017		
	Bâtie-Neuve (La)	Avançon, Bâtie-Vieille (La), Montgardin, Rochette (La), Rambaud, Saint Etienne-Le-Laus, Valsерres	Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Thèus, Venterol
Résidences principales	170,00 €	150,00 €	150,00 €
Résidences secondaires	154,00 €	146,00 €	146,00 €
Gîtes ruraux, meublés, tourismes	154,00 €	130,00 €	62,00 €
Mairies	0,75 €/hab.	0,75 €/hab.	1,05 €/hab.
Collège	0,07 €/repas		
Cantines et accueil collectif de mineurs (ACM)	0,07 €/repas		
Crèches	13,00 €/place		
Maisons de retraite	55 €/lit		
Maisons en travaux	110,00 €		
Services publics	300,00 €		
Hôtels et restaurants			
- Part fixe	100,00 €		
- Nuitées	0,11 €/nuitée		
- Couverts	0,21 €/couvert		
Tables et chambres d'hôtes			
- Nuitées	0,11 €/nuitée		
- Couverts	0,21 €/couvert		
Sanctuaire Notre Dame du Laus			
- Nuitées (dont petit déjeuner)	0,10 €/nuitée		
- Couverts	0,14 €/couvert		
- Repas de passage (sans hébergement)	0,22 €/repas		
Campings			
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14,00 € par emplacement et 0,05 € par jour d'occupation et par personne (de plus de 6 ans)		
- Chalets – Mobils-homes - Tentes équipées (type Safari)	30,00 € par unité et 0,20 € par jour d'occupation et par personne (de plus de 6 ans)		

Professionnels du territoire avec un accès illimité aux déchèteries d'Avançon et Théus			
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	58,00 €	58,00 €	84,00 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 0 et 2)	163,00 €	163,00 €	129,00 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 3 et 5)	207,00 €	207,00 €	144,00 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 6 à 15)	449,00 €		
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 16 et 30)	600,00 €		
Artisans et entreprises (Effectif > 30)	868,00 €		
Professionnels de la santé	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Professions libérales	130,00 €	130,00 €	93,00 €
Commerces permanents non alimentaires	150,00 €	150,00 €	150,00 €
CATEGORIES	TARIFS REOM 2017		
	Bâtie-Neuve (La)	Avançon, Bâtie-Vieille (La), Montgardin, Rochette (La), Rambaud, Saint Etienne-Le-La, Valserres	Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Théus, Venterol
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115,00 €		
Commerces à vocation touristique	300,00 €		
Commerces multi-activités	300,00 €		
Supermarchés	2 000,00 €		
Supérettes	955,00 €	955,00 €	300,00 €
EDF-RTE	1 000,00 €		
Professionnels extérieurs au territoire avec un tarif par dépôt aux déchèteries d'Avançon et de Théus			
- Cartons / Ferrailles	30,00 €		
- Déchets verts	60,00 €		
- Encombrants / Gravats	120,00 €		
Collecte des cartons pour les centres de vacances et villages vacances (*)			
Collecte via les compacteurs			
Coût de location	332,00 € TTC		
Coût de collecte par tonne	55,00 € TTC		
Coût de traitement par tonne	23,00 € TTC		
Collecte via les bennes			

Coût de location (25 m3)	63,50 € TTC
Coût de collecte par tonne	77,00 € TTC
Coût de traitement par tonne	23,00 € TTC

CHAPITRE 10> Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus

Ces éléments seront présentés à partir de 2018 pour les raisons évoquées précédemment.

10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes)

Idem ci-dessus

Néanmoins, les éléments suivants peuvent être mentionnés :

Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES	
CITEO	102 213 €
ECOFOLIO	8 943 €
Ocad3e	5 951 €
ECO MOBILIER	11 151 €
ECO DDS	1 576 €
Montant des recettes issues de la valorisation*	
Vente Ferraille et Batteries	9 410 €
Vente Acier	1 850 €
Vente plastiques	4 357 €
Vente cartonnettes	5 559 €
Vente cartons	16 856 €
Vente Bois	498 €
Vente Aluminium	942 €
Vente Verre	9 657 €
Vente Papiers	25 856 €

*Ces recettes intègrent la vente des matériaux issus de la collecte sélective sur la commune de Charges

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

Idem ci-dessus

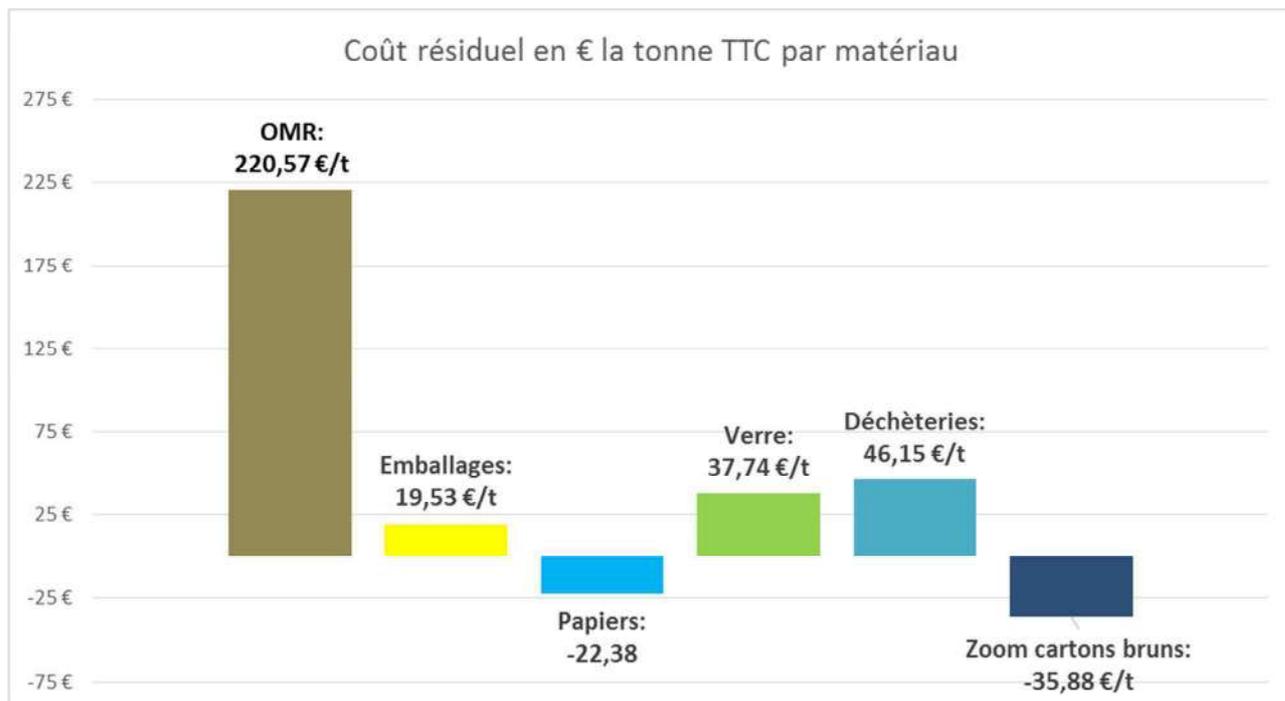
CHAPITRE 11 > Coût des différents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux, couverture des charges par les produits

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Papiers	Verre	Déchets déchèteries*	Total	Zoom Cartons (intégré au flux déchèterie)
Tonnage collecté 2017	1 710,00	92,16	184,95	226,51	2 881,85	5 095,47	117,63
Coût total TTC à la t	220,57	777,37	101,82	61,24	61,73	1 222,73	90,09
Total charges 2017 TTC (collecte + traitement)	377 170,86	71 642,67	18 831,35	13 872,40	177 886,48	659 403,76	10597
Total produits par flux (vente matières et/ou écoorganismes)	0,00	69 842,70	22 970,42	5 322,99	44 887,72	143 023,83	14818
Coût résiduel total	377 170,86	1 799,97	-4 139,07	8 549,41	132 998,76	516 379,93	-4221
Coût résiduel en €/t	220,57	19,53	-22,38	37,74	46,15	301,61	-35,88

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS. Attention : ne sont pas intégrés ici les frais de structure et de fonctionnement.*

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Papiers	Verre	Déchets déchèteries*	Total	Zoom Cartons (intégré au flux déchèterie)
Tonnage collecté 2017	1 710,00	92,16	184,95	226,51	2 881,85	5 095,47	117,63
Coût total TTC à la t	220,57	777,37	101,82	61,24	61,73	1 222,73	90,09
Total charges 2017 TTC (collecte + traitement)	377 170,86	71 642,67	18 831,35	13 872,40	177 886,48	659 403,76	10597
Total produits par flux (vente matières et/ou écoorganismes)	0,00	69 842,70	22 970,42	5 322,99	44 887,72	143 023,83	14818
Coût résiduel total	377 170,86	1 799,97	-4 139,07	8 549,41	132 998,76	516 379,93	-4221
Coût résiduel en €/t	220,57	19,53	-22,38	37,74	46,15	301,61	-35,88
Coût résiduel par habitant	50,80	0,24	-0,56	1,15	12,81		-0,40



11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique

Non renseigné sur 2017 (détail des coûts Précollecte/ Collecte/ Traitement)

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

Non renseigné sur 2017 (pas de données sur les années antérieures à la fusion)

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »¹ Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou

accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à

l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »

Annexe 2 Matrice des coûts 2017 (non renseignée)

Annexe 3 Rapport 2017 OCAD3E

Annexe 4 Rapport 2017 ECO MOB



DEEE

Votre contribution
Développement
Durable

M E R C I

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

Édition Collectivités Territoriales 2017

ÉDITO

2017 : année de fusion, pour les collectivités et pour Eco-systèmes



Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

En 2017, la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a encore progressé ! Grâce aux efforts de ses partenaires de la collecte, Eco-systèmes a collecté plus de 533 000 tonnes d'appareils électriques. Trois flux sont en progression sur l'année 2017 : les petits appareils en mélange et les gros électroménagers froid et hors-froid. Seuls les écrans ont subi une forte chute (-40%),

due essentiellement à une sur-collecte en 2016 suite au passage à la TNT HD. Le taux de collecte progresse ainsi et atteint 50%, légèrement en retrait de l'objectif réglementaire fixé à 52%. Nous devons donc redoubler d'efforts pour nous hisser jusqu'aux 65% de taux de collecte fixés par la Directive européenne.

En 2017, Eco-systèmes a participé aux groupes de travail pour l'élaboration des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets. Eco-systèmes a notamment alerté les régions sur les transferts transfrontaliers illicites de DEEE,

source de pertes de tonnages importantes. La première mesure mise en place pour contrer ce trafic est un renforcement des contrôles aux frontières dès janvier 2018.

2017 a été placée sous le signe des fusions. Tout d'abord pour les collectivités territoriales, avec les impacts de la loi NOTRe, 262 collectivités ont fusionné l'année dernière. Eco-systèmes a été à leurs côtés pour gérer les aspects administratifs et maintenir la meilleure qualité de service possible, malgré ces importants changements structurels. Eco-systèmes a également rejoint l'éco-organisme Récylum au sein de la nouvelle société ESR. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'éco-organisme ESR regroupe les activités d'Eco-systèmes pour les DEEE ménagers et de Récylum pour les lampes, les DEEE professionnels et les petits extincteurs. Les objectifs de ce rapprochement sont multiples : simplification de la gestion administrative, optimisation de l'organisation opérationnelle, et développement du secteur professionnel. 2018 est donc une année de nouveautés et de défis.

Eco-systèmes remercie ses collectivités partenaires, acteurs de premier plan de la collecte des DEEE. Ce bilan est le vôtre et souligne l'impact environnemental de la collecte des DEEE réalisée sur votre territoire. N'hésitez pas à le diffuser auprès de vos habitants !

CHIFFRES NATIONAUX 2017

533 640

Tonnage
global 2017

50%

Taux
de collecte global
2017

10,2

Moyenne nationale
de collecte
en kg/hab

81%

Taux moyen
de recyclage
2017

89%

Taux moyen
de valorisation
2017

SOMMAIRE

+ Les résultats de votre collecte	p 3
+ Votre bilan 2017	p 4
+ Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs	p 6
+ Votre partenariat avec Eco-systèmes	p 7
+ Économiser nos ressources naturelles	p 8
+ Objectif : ne pas polluer	p 10
+ S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p 11
+ Contact, glossaire et sources	p 12

➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2017

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

95,5 tonnes de DEEE collectées en 2017



95,5 tonnes de DEEE collectées en 2017
Soit une évolution de -
par rapport à la collecte 2016



soit **10 749**
appareils électriques et électroniques



Votre performance
est de
17,4 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Rural**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,2 kg/hab/an



78 tonnes de matières recyclées
8 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
10 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



114 barils de pétrole évités
637 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **4 337 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

➤ VOTRE BILAN 2017

+ Votre contribution à la collecte en 2017

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 22/09/2008

	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	Nombre d'appareils 2017	Progression des flux 2016/2017
 GEM HF	-	-	-	38,9	767	-
 GEM F	-	-	-	23,4	472	-
 ECRANS	-	-	-	12,5	736	-
 PAM	-	-	-	20,7	8 774	-
Total	-	-	-	95,5	10 749	-



Vous avez collecté en 2017

10 749
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail. Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2017

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **7 338 habitants**

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,0	1,7	0,0	0,7	14,5
Votre région affiche une performance de :	5,2	2,2	0,1	2,2	9,7
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,7	0,3	1,5	10,2

La performance (1) de votre collectivité : **17,4 kg/hab/an**

Votre collectivité fait partie du milieu : **Rural**

(1) Tonnage de l'année 2017/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de populations et prorata temporis.

* Calcul sur la base de la population Insee 2015 (valable au 1^{er} janvier 2018).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

+ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2016	Performance 2017
Rural (< 700 hab/km ²)	10,4 kg/hab/an	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,6 kg/hab/an	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,7 kg/hab/an	3,2 kg/hab/an

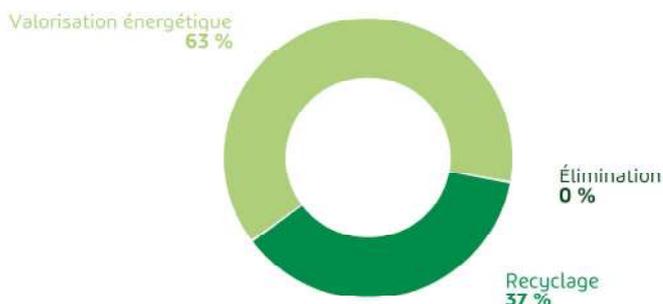
**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017**

CC Serre Ponçon Val d'Avance

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0214960
DÉPARTEMENT : 05
RÉGION : Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE BILAN MATIÈRE D'ÉCO-MOBILIER DANS VOTRE RÉGION ⁽¹⁾



VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL

Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier : 192,85 t
Tonnage moyen par benne: 1,77 t

TONNAGE COLLECTÉ NON SÉPARÉMENT ET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR ÉCO-MOBILIER

0,00 t

VOTRE BILAN FINANCIER

Soutien fixe par déchèterie : 5 000,50 €
Soutien Opérationnel (sur les tonnes collectées séparément) : 3 857,00 €
Soutien Financier (sur les tonnes collectées non séparément) : Aucune tonne soutenue financièrement en 2017
Soutien Communication (soutien au démarrage et soutien par habitant): 1 200,00 €

Total des soutiens versés : 10 057,50 €

Coûts évités ⁽²⁾ : 36 795,78 €

(1) Bilan consolidé selon la ventilation des modes de traitement des tonnes prises en charge directement par Éco-mobilier sur votre région
(2) Calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'activité Éco-mobilier

ANNEXE RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017

CC Serre Ponçon Val d'Avance

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0214960
DÉPARTEMENT : 05
RÉGION : Provence-Alpes-Côte d'Azur



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier	Tonnage moyen par benne
CC Serre Ponçon Val d'Avance		
Déchèterie intercommunale d'Avançon	147,65 t	1,80 t
Déchèterie des Graves	45,20 t	1,67 t
Sous-total CC Serre Ponçon Val d'Avance	192,85 t	1,77 t
Total	192,85 t	1,77 t



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES NON SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté non séparément
Total	0,00 t



DÉTAIL DES SOUTIENS VERSÉS

	Soutiens versés
CC Serre Ponçon Val d'Avance	
Soutiens fixes par déchèterie	5 000,50 €
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	3 857,00 €
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	Aucune tonne soutenue financièrement en 2017
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	1 200,00 €
Sous-total CC Serre Ponçon Val d'Avance	10 057,50 €
Total	10 057,50 €



COÛTS ÉVITÉS* SUR LES TONNES COLLECTÉES SÉPARÉMENT (Y COMPRIS RÉGULARISATIONS)

Coûts évités

CC Serre Ponçon Val d'Avance	36 795,78 €
Total	36 795,78 €

*Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier



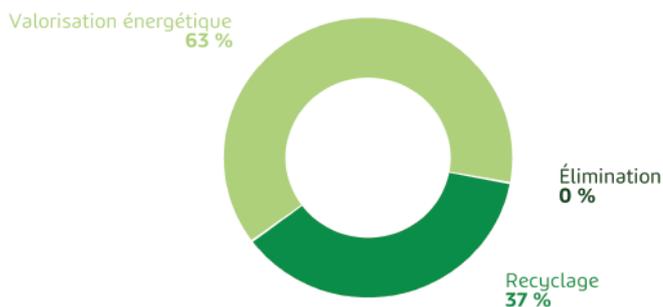
**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017**

CC Serre Ponçon Val d'Avance

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0214960
DÉPARTEMENT : 05
RÉGION : Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE BILAN MATIÈRE D'ÉCO-MOBILIER DANS VOTRE RÉGION ⁽¹⁾



VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL

Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier : 192,85 t

Tonnage moyen par benne: 1,77 t

TONNAGE COLLECTÉ NON SÉPARÉMENT ET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR ÉCO-MOBILIER

0,00 t

VOTRE BILAN FINANCIER

Soutien fixe par déchèterie : 5 000,50 €

Soutien Opérationnel (sur les tonnes collectées séparément) : 3 857,00 €

Soutien Financier (sur les tonnes collectées non séparément) : Aucune tonne soutenue financièrement en 2017

Soutien Communication (soutien au démarrage et soutien par habitant): 1 200,00 €

Total des soutiens versés : 10 057,50 €

Coûts évités ⁽²⁾ : 36 795,78 €

(1) Bilan consolidé selon la ventilation des modes de traitement des tonnes prises en charge directement par Éco-mobilier sur votre région

(2) Calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'activité Éco-mobilier

ANNEXE RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017

CC Serre Ponçon Val d'Avance

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0214960
DÉPARTEMENT : 05
RÉGION : Provence-Alpes-Côte d'Azur



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier	Tonnage moyen par benne
CC Serre Ponçon Val d'Avance		
Déchèterie intercommunale d'Avançon	147,65 t	1,80 t
Déchèterie des Graves	45,20 t	1,67 t
Sous-total CC Serre Ponçon Val d'Avance	192,85 t	1,77 t
Total	192,85 t	1,77 t



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉES NON SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté non séparément
Total	0,00 t



DÉTAIL DES SOUTIENS VERSÉS

	Soutiens versés
CC Serre Ponçon Val d'Avance	
Soutiens fixes par déchèterie	5 000,50 €
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	3 857,00 €
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	Aucune tonne soutenue financièrement en 2017
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	1 200,00 €
Sous-total CC Serre Ponçon Val d'Avance	10 057,50 €
Total	10 057,50 €



COÛTS ÉVITÉS* SUR LES TONNES COLLECTÉES SÉPARÉMENT (Y COMPRIS RÉGULARISATIONS)

Coûts évités

CC Serre Ponçon Val d'Avance	36 795,78 €
Total	36 795,78 €

*Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier





DEEE

Votre contribution
Développement
Durable

M E R C I

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

Édition Collectivités Territoriales 2017

ÉDITO

2017 : année de fusion, pour les collectivités et pour Eco-systèmes



Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

En 2017, la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a encore progressé ! Grâce aux efforts de ses partenaires de la collecte, Eco-systèmes a collecté plus de 533 000 tonnes d'appareils électriques. Trois flux sont en progression sur l'année 2017 : les petits appareils en mélange et les gros électroménagers froid et hors-froid. Seuls les écrans ont subi une forte chute (-40%),

due essentiellement à une sur-collecte en 2016 suite au passage à la TNT HD. Le taux de collecte progresse ainsi et atteint 50%, légèrement en retrait de l'objectif réglementaire fixé à 52%. Nous devons donc redoubler d'efforts pour nous hisser jusqu'aux 65% de taux de collecte fixés par la Directive européenne.

En 2017, Eco-systèmes a participé aux groupes de travail pour l'élaboration des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets. Eco-systèmes a notamment alerté les régions sur les transferts transfrontaliers illicites de DEEE,

source de pertes de tonnages importantes. La première mesure mise en place pour contrer ce trafic est un renforcement des contrôles aux frontières dès janvier 2018.

2017 a été placée sous le signe des fusions. Tout d'abord pour les collectivités territoriales, avec les impacts de la loi NOTRe, 262 collectivités ont fusionné l'année dernière. Eco-systèmes a été à leurs côtés pour gérer les aspects administratifs et maintenir la meilleure qualité de service possible, malgré ces importants changements structurels. Eco-systèmes a également rejoint l'éco-organisme Récylum au sein de la nouvelle société ESR. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'éco-organisme ESR regroupe les activités d'Eco-systèmes pour les DEEE ménagers et de Récylum pour les lampes, les DEEE professionnels et les petits extincteurs. Les objectifs de ce rapprochement sont multiples : simplification de la gestion administrative, optimisation de l'organisation opérationnelle, et développement du secteur professionnel. 2018 est donc une année de nouveautés et de défis.

Eco-systèmes remercie ses collectivités partenaires, acteurs de premier plan de la collecte des DEEE. Ce bilan est le vôtre et souligne l'impact environnemental de la collecte des DEEE réalisée sur votre territoire. N'hésitez pas à le diffuser auprès de vos habitants !

CHIFFRES NATIONAUX 2017



Tonnage
global 2017



Taux
de collecte global
2017



Moyenne nationale
de collecte
en kg/hab



Taux moyen
de recyclage
2017



Taux moyen
de valorisation
2017

SOMMAIRE

+ Les résultats de votre collecte	p 3
+ Votre bilan 2017	p 4
+ Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs	p 6
+ Votre partenariat avec Eco-systèmes	p 7
+ Économiser nos ressources naturelles	p 8
+ Objectif : ne pas polluer	p 10
+ S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p 11
+ Contact, glossaire et sources	p 12

➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2017

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

95,5 tonnes de DEEE collectées en 2017



95,5 tonnes de DEEE collectées en 2017
Soit une évolution de -
par rapport à la collecte 2016



soit **10 749**
appareils électriques et électroniques



Votre performance
est de
17,4 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Rural**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,2 kg/hab/an



78 tonnes de matières recyclées
8 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
10 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



114 barils de pétrole évités
637 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **4 337 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

➤ VOTRE BILAN 2017

+ Votre contribution à la collecte en 2017

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 22/09/2008

	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	Nombre d'appareils 2017	Progression des flux 2016/2017
 GEM HF	-	-	-	38,9	767	-
 GEM F	-	-	-	23,4	472	-
 ECRANS	-	-	-	12,5	736	-
 PAM	-	-	-	20,7	8 774	-
Total	-	-	-	95,5	10 749	-



Vous avez collecté en 2017

10 749
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail. Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2017

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **7 338 habitants**

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,0	1,7	0,0	0,7	14,5
Votre région affiche une performance de :	5,2	2,2	0,1	2,2	9,7
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,7	0,3	1,5	10,2

La performance (1) de votre collectivité : **17,4 kg/hab/an**

Votre collectivité fait partie du milieu : **Rural**

(1) Tonnage de l'année 2017/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de populations et prorata temporis.

* Calcul sur la base de la population Insee 2015 (valable au 1^{er} janvier 2018).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

+ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2016	Performance 2017
Rural (< 700 hab/km ²)	10,4 kg/hab/an	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,6 kg/hab/an	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,7 kg/hab/an	3,2 kg/hab/an

➤ VOTRE BILAN 2017

+ Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En 2017, les soutiens versés par Eco-systèmes aux collectivités territoriales représentent 22 millions d'euros (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ces soutiens ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2016	-	-	-	-	-
2017	2 760 €	3 770 €	-	6 530 €	-
évolution 2016/2017	-	-	-	-	-

+ Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts équivalents non supportés par votre collectivité : 24 687 €

Eco-systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEEE issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes. Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants. Toutes ces opérations gérées par Eco-systèmes représentent un coût moyen à la tonne de 258 € (source ADEME 2016), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

+ Soutien financier au titre de la protection du gisement



Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Eco-systèmes vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel et vous aider à réaliser le marquage du gros électroménager, y compris les compresseurs du GEM F, prérequis indispensable pour pouvoir toucher ce soutien. Vous pourrez ainsi mettre en place des actions concrètes : adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, systèmes de surveillance, caissons maritimes...

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier. Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-protection

+ Soutien financier au titre de la communication



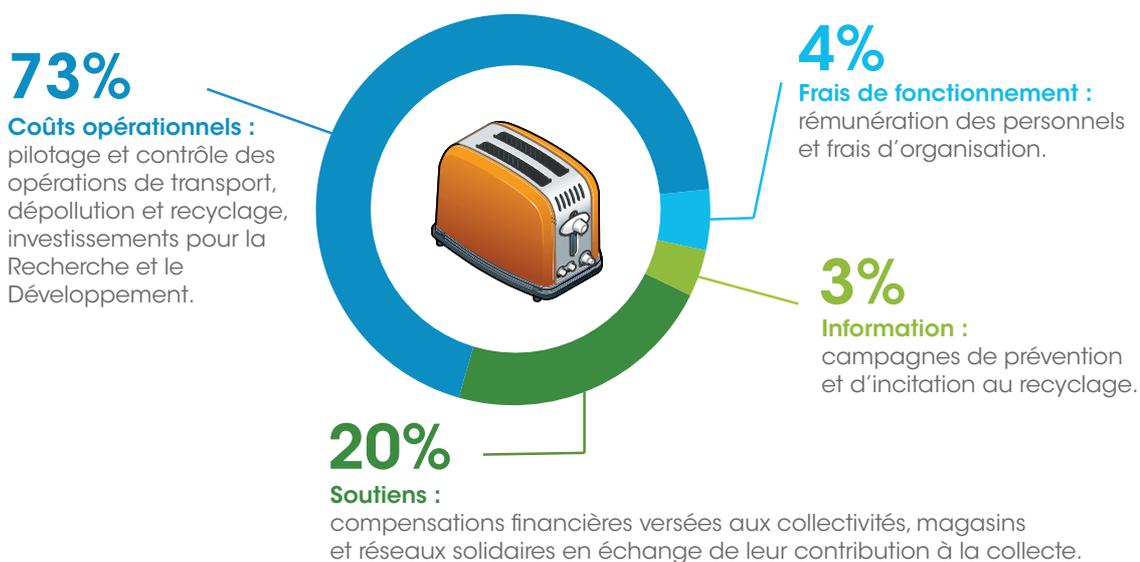
L'ensemble des collectivités partenaires d'Eco-systèmes sont éligibles aux soutiens financiers dédiés à la communication. Ils permettent de mettre en place des actions à destination de vos usagers : campagnes d'affichage, guide du tri, page d'information sur votre site internet, panneaux signalétiques pour vos points de collecte, organisation de collectes hors déchetteries ou animations de sensibilisation dans les écoles en lien avec le Réseau École et Nature. Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-communication

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@es-r.fr

➤ LES DEEE DE VOS HABITANTS-CITOYENS-CONSOMMATEURS

+ Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières. Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'Eco-systèmes sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.



+ Augmentation du nombre de « produits dangereux » repérés dans les déchetteries



les flux de DEEE arrivant en centres de traitement.

Ces produits dangereux présentent des risques importants pour les agents de déchetteries, les opérateurs et

les centres de regroupement et de traitement : accidents de personnes, intoxications, explosions, incendies...

Compte tenu des enjeux, un groupe de travail intitulé « Déchets indésirables dans les collectes de DEEE en déchetteries et sécurité des opérateurs » a été mis en place par l'OCAD3E et confié à Eco-systèmes. Il a pour objectif d'analyser la problématique, afin de fournir des outils et recommandations pour faire face à ce nouveau phénomène.

En raison des risques engendrés par ces produits dangereux, nous vous invitons à sensibiliser dès maintenant votre personnel sur ce sujet. N'hésitez pas à nous remonter vos bonnes pratiques pour en faire bénéficier toute la filière. Eco-systèmes vous accompagnera tout au long de l'année et vous communiquera outils et bonnes pratiques dès que possible.

➤ VOTRE PARTENARIAT AVEC ECO-SYSTÈMES

⊕ Les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :



Gros électroménager hors-froid chez :
PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC
LA NERTHE (13)



Écrans chez :
ENVIE SUD EST - VILLEURBANNE
(69)



Gros électroménager froid chez :
PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)



Écrans plats chez :
VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN
D'ANJOU (49)

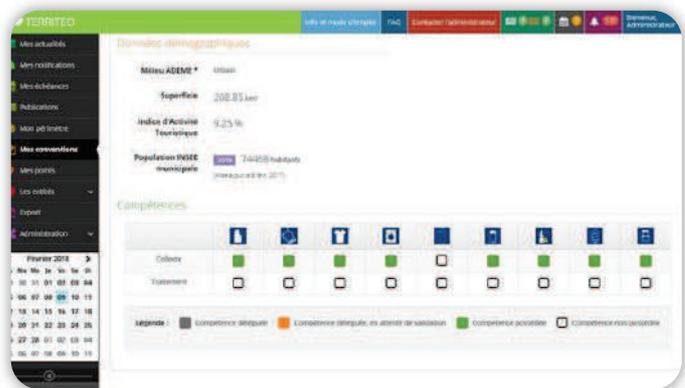


Petits appareils en mélange chez :
VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)

⊕ Territéo : facilitez votre gestion administrative

Le service Territéo, lancé en avril 2017, facilite la gestion administrative de l'ensemble des filières REP par les collectivités. Pour chaque collectivité, la plateforme regroupe toutes les informations essentielles : territoires, périmètres, contacts opérationnels, compétences en matière de déchets pour chaque filière ou encore liste des points de collectes (déchetteries, centres techniques...). Avec plus de 400 collectivités utilisatrices dès sa 1^{ère} année, le lancement de ce service mutualisé a connu un franc succès.

En cas de changements au sein votre collectivité concernant l'un des points cités ci-dessus, plus besoin d'effectuer plusieurs déclarations ! Il vous suffit désormais de renseigner une seule fois ces évolutions sur le site Territéo pour que l'ensemble des éco-organismes soient informés. Concernant les DEEE, Eco-systèmes réalise ensuite les changements contractuels (création ou modification de la convention) et vous



accompagne pour la mise en place de la collecte de DEEE dans vos points de collecte.

Connectez-vous dès maintenant sur www.territeo.com ! Pour demander vos identifiants de connexion, contactez : support@territeo.com ou bien le 09 83 55 11 05.

Des visites terrains pour optimiser la gestion des DEEE

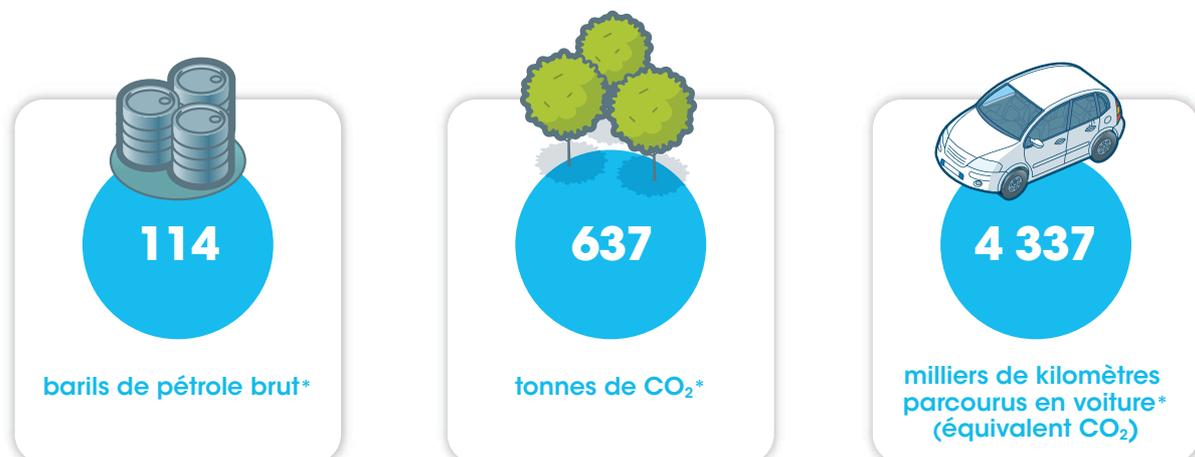
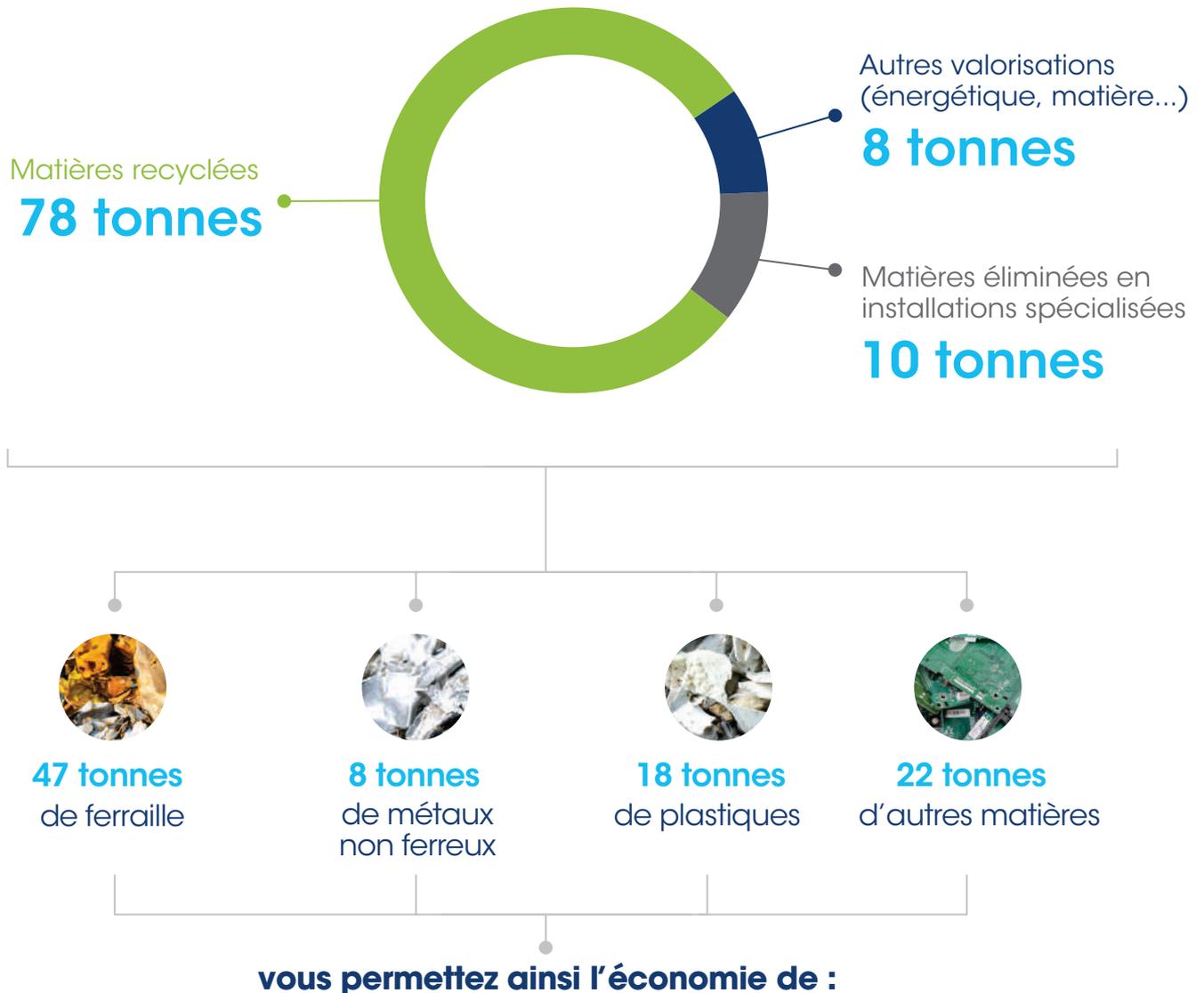
Eco-systèmes réalise toute l'année des visites de suivi dans les déchetteries pour aider ses collectivités partenaires à optimiser la gestion des DEEE.

Pour demander votre rapport personnalisé : contacteznous@es-r.fr

➤ ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

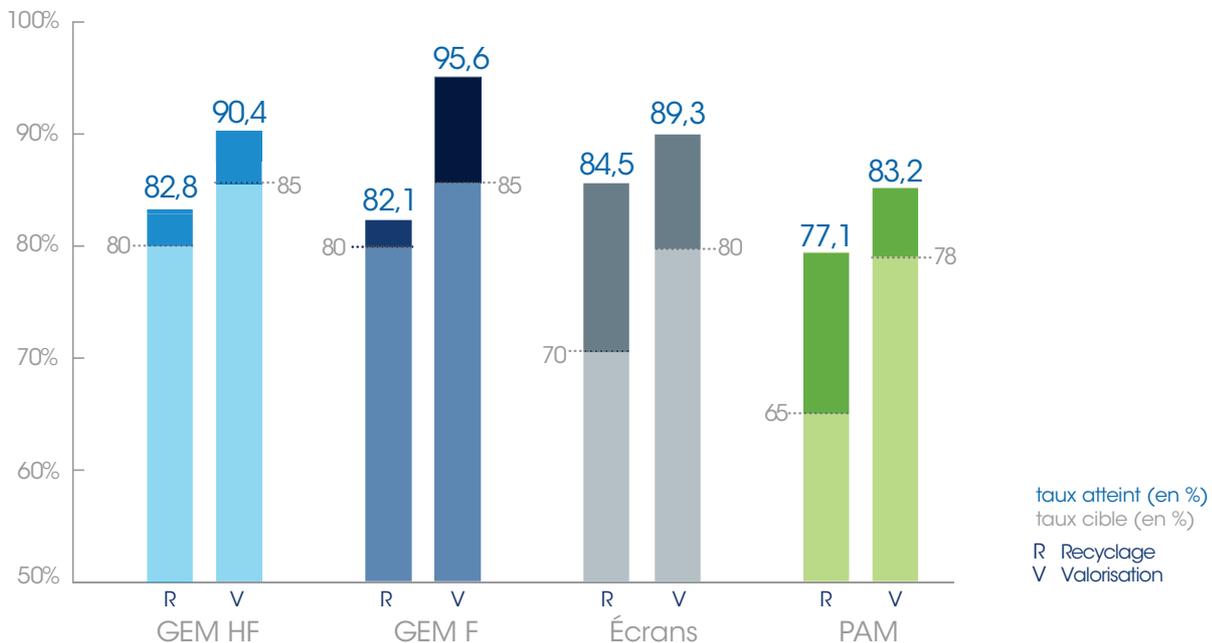
⊕ Le bilan matières des DEEE collectés



* Voir sources page 12

ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

+ Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2017)



La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 533 640 tonnes de DEEE collectées au niveau national par Eco-systèmes en 2017, 81% ont été valorisés sous forme de nouvelles matières premières, et 8% ont été valorisés sous d'autres formes (énergie, remblais...). Sur la part restante, non valorisable, les substances polluantes ont été isolées et traitées en installations spécialisées. En 2017, Eco-systèmes dépasse le taux cibles de recyclage et de valorisation fixés par les Pouvoirs publics pour l'ensemble des flux de DEEE.

+ Que devient un téléphone portable recyclé par Eco-systèmes ?

Métaux non ferreux



Ils sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.

Métaux ferreux



Ils sont recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

Substances réglementées



Les piles et accumulateurs (batteries des téléphones mobiles) sont transmis aux éco-organismes spécialisés pour être recyclés et valorisés.

Autres matériaux

Il s'agit principalement des écrans des téléphones portables. Ils sont dépolués, puis en partie recyclés. Le reste est soit valorisé énergétiquement dans des installations spécialisées, soit enfouis dans des centres de stockage conformes à la réglementation.

Plastiques



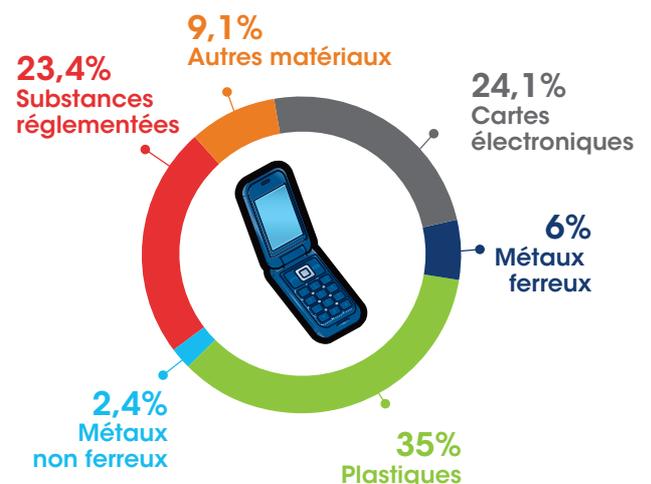
Les plastiques sont recyclés, notamment en pièces cachées pour l'automobile. Les plastiques contenant des retardateurs de flammes sont traités en installations spécialisées.

Cartes électroniques



Elles sont triées par catégories puis envoyées en fonderies spécialisées pour y recycler les différents métaux. Le reste de la carte électronique (plastique époxy) est valorisée énergétiquement en installations spécialisées.

Composition moyenne d'un téléphone portable



➤ OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

7,5 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez collectés.

+ Substances réglementées : mieux les connaître



Gaz CFC

Ils étaient contenus dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO₂ pour certains gaz).



Mercure

Il sert d'interrupteur liquide dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement.



Condensateurs

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.



Piles et batteries

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Srelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.



Verres au plomb ou au baryum

Ils composent les tubes cathodiques des téléviseurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.



Les cartouches de toner

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

+ Eco-systèmes contribue aux travaux d'élaboration de la Feuille de route pour l'économie circulaire



Pour atteindre les objectifs ambitieux annoncés dans la Loi de la Transition Énergétique (LTE), l'ensemble des parties prenantes (éco-organismes, collectivités, associations de consommateurs...) s'est réuni pour élaborer la Feuille de route économie circulaire. Pour les Équipements Électriques et Électroniques, Eco-systèmes a donc contribué aux différents ateliers mis en place à cette occasion.

Le premier, « Mieux gérer nos déchets », vise à favoriser l'incorporation de plastiques recyclés dans la fabrication de nouveaux produits, grâce à l'amélioration des procédés de recyclage. Il s'agit de fournir des matières recyclées de qualité et en quantités suffisantes pour les industriels.

Le deuxième « Mieux produire » souhaite développer l'éco-conception des appareils auprès des fabricants. L'une des pistes de travail est une meilleure prise en compte de la fin de vie dans le cycle de vie des appareils.

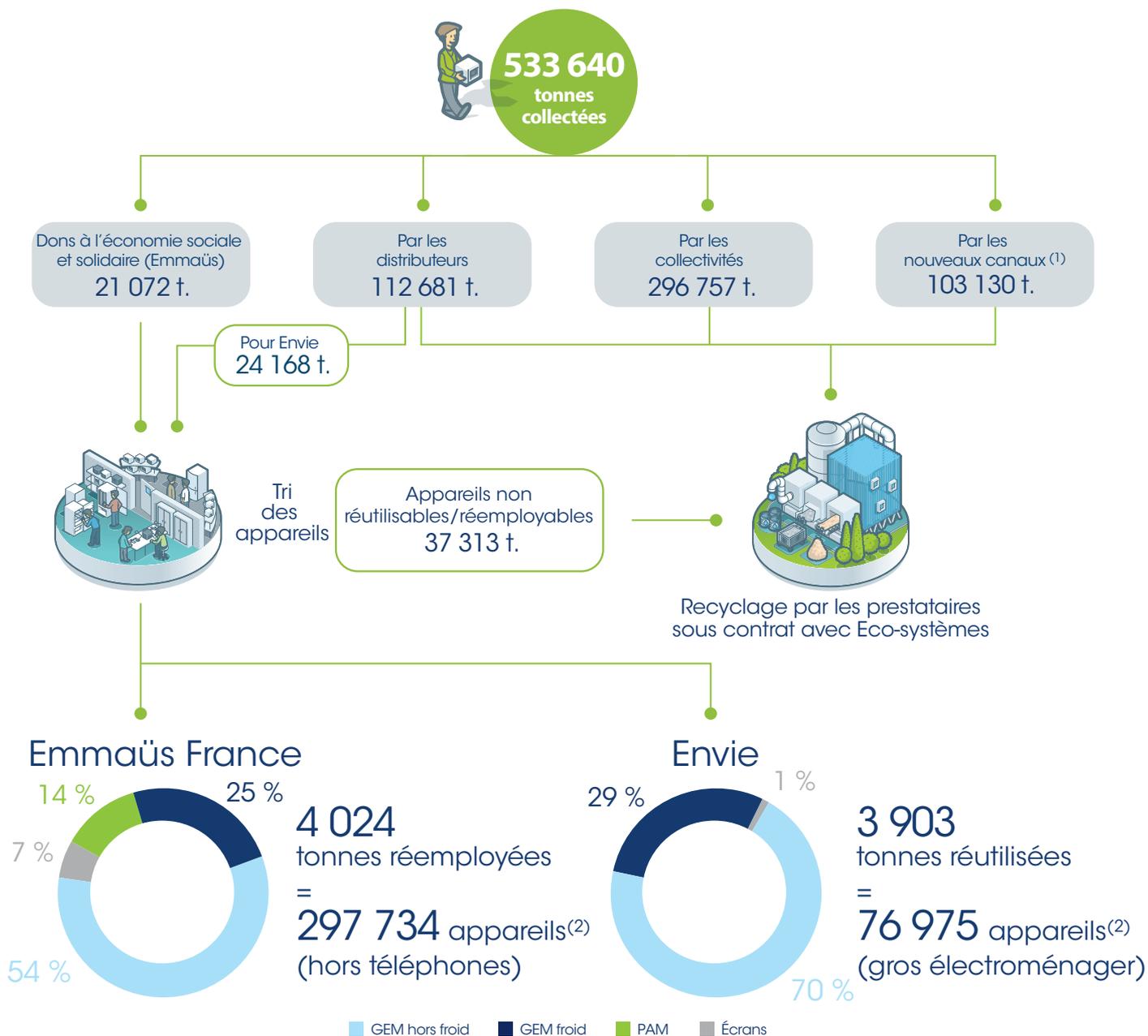
Enfin l'atelier « Mieux consommer » vise l'allongement de la durée de vie des appareils. Pour y arriver, plusieurs axes sont à l'étude : le développement de réseaux de réparation, le soutien aux acteurs du réemploi et à la réutilisation, et la mise à disposition de pièce détachées, neuves ou d'occasion, pour favoriser la réparabilité des appareils.

Eco-systèmes vous tiendra informés des décisions prises dans le cadre des ateliers de la Feuille de route économie circulaire et de leurs applications concrètes pour la filière DEEE.

➤ S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2017, près de 374 709 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

⊕ Les chiffres 2017 du réemploi et de la réutilisation



La filière DEEE emploie 7 000 personnes, dont 2 700 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.



(1) Récupérateurs et opérateurs de broyage, partenaires L.I.E. (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier.
 (2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2017 (poids moyens par types d'appareils).

CONTACT

Développement opérationnel de la collecte



Sébastien Partida
Responsable National du Réseau de Collecte

En cours de recrutement

Centre-Val-de-Loire : 28
Hauts-de-France : 60
Île-de-France : 75-77-78-91-92-93-94-95



Guillaume Bluzat
Chargé de mission : Jean-François Célestini
Auvergne-Rhône-Alpes : 03
Bourgogne-Franche-Comté : 21-58-71-89
Centre-Val-de-Loire : 18-45
Grand-Est : 08-10-51-52
Hauts-de-France : 02



Christophe Domin
Chargé de mission : Benjamin Olszewski
Hauts-de-France : 59-62-80
Normandie : 14-27-50-61-76
Outre-mer : 971-972-973-974-976



Lætitia Warzee
Chargé de mission : Émilien Muller
Bourgogne-Franche-Comté : 25-39-70-90
Grand-Est : 54-55-57-67-68-88



Vivien Bahuaud
Chargé de mission : Alexis Ramaré
Bretagne : 22-29-35-56
Pays-de-la-Loire : 44-53



Olivier Mallet
Chargé de mission : Nadège Achard
Auvergne-Rhône-Alpes : 01-15-38-42-43-63-69-73-74



Claire Métails
Chargé de mission : Pierre-Baptiste Laporte
Centre-Val-de-Loire : 36-37-41
Nouvelle-Aquitaine : 16-17-23-79-86-87
Pays-de-la-Loire : 49-72-85



Stéphane Aubry
Chargé de mission : Lucie Geyer
Auvergne-Rhône-Alpes : 07-26
Occitanie : 11-30-34-48-66
PACA : 04-05-06-13-83-84



Coralie Cousi
Chargé de mission : Samy Chabot
Nouvelle-Aquitaine : 19-24-33-40-47-64
Occitanie : 09-12-31-32-46-65-81-82

+ Votre contact Eco-systèmes



Stéphane AUBRY

Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@es-r.fr

Téléphone portable : 06 79 28 69 19



Pour plus d'informations :

0 825 88 68 79 Service 0,15 € / min + prix appel

+ Glossaire

Collecte : 1ère étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, les trier en 4 flux et les mettre à disposition d'Eco-systèmes et de ses prestataires sur les points de collecte (déchettes, magasins, centres Emmaüs). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (collectivités, distributeurs, économie sociale et solidaire).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers : GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...). GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...). Écrans : téléviseurs ou moniteurs. PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matériau première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 3 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

Valorisation : « Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets. » (source ADEME).

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets. Par exemple, les mousses isolantes des réfrigérateurs sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries.

+ Sources

Métaux : 2008 Bureau of International Recycling, Report on the Environmental Benefits of Recycling, goo.gl/LBc98f.

Pétrole : ADEME, Charte de l'éco-cycliste, goo.gl/H2E3ca.

CO₂ : CITEPA, INSEE et ADEME, goo.gl/O2cPV9.